

REGULARISATION de la SUBVENTION MINISTERIELLE de 1.133.000 Rs pour réparation de l'Eglise St-Jacques en 1951

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 29 Septembre 1951

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre ci-après n°124 de Monsieur le Receveur Municipal:

MINISTÈRE des FINANCES

Saint-Denis, le 17 Septembre 1951

Département de la Réunion

Perception de Saint-Denis

LE PERCEPTEUR

N° 124

à Monsieur le Sénateur-Maire
ST-DENIS

Objet: Subvention
Eglise St-Jacques
(-----)

Monsieur le Sénateur-Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Trésorerie Générale m'a fait parvenir par avis de crédit n° 1642 du 14 Septembre 1951 la somme de 1.133.000 francs CFA pour subvention allouée par le Ministère de l'Intérieur pour réparation des dégâts causés par le cyclone de 1948 à l'Eglise St-Jacques.

Cette subvention comportant une affectation spéciale, je vous serais obligé de bien vouloir faire régulariser sa prise en charge par autorisation spéciale à la plus prochaine session de votre Conseil.

En contre partie les dépenses feront également l'objet d'une autorisation spéciale au budget.

Les travaux et fournitures seront réglés par adjudication ou marché de gré à gré le cas échéant.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: Emile HOARAU.

En conséquence j'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs de voter par autorisation spéciale, tant en recettes qu'en dépenses l'inscription de la subvention ministérielle de UN MILLION CENT TRENTE TROIS MILLE FRANCS (1.133.000 Rs) au budget de la Commune pour l'exercice 1951.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

La régularisation demandée est adoptée à l'unanimité.

*Lu et soumis à l'approbation de M. le Préfet
St Denis le 9 Janvier 1952
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division de Régie
M. J. Favari*

*Approuvé
St Denis le 11 Janvier 1952
P. le Préfet de la Réunion
Le Secrétaire Général
M. J. Favari*